



Enseignement obligatoire /
DGEO
Service de la direction générale
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex

Aux parents d'élèves des classes de
5P, 6P, 7P et 8P de l'enseignement
primaire

N/réf. : ES/

Onex, le 6 décembre 2021

Concerne : Port du masque dans les établissements primaires du cycle moyen

Mesdames, Messieurs,
Chers parents d'élèves,

Comme vous le savez, la situation épidémiologique liée au COVID-19 s'est détériorée ces derniers jours et atteint de manière plus importante les établissements scolaires. Ceci est particulièrement le cas dans l'enseignement primaire, compte tenu du fait que les élèves de cet âge ne peuvent être vaccinés et ne portent pas de masque dans le contexte scolaire. Il appartient à l'institution scolaire de protéger les enfants du canton et leurs familles, ainsi que les collaborateurs du DIP, à l'approche du grand brassage des Fêtes.

Conjointement avec les autorités sanitaires, il a été décidé que le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des élèves de la 5P à la 8P dans le cadre scolaire et parascolaire et jusqu'aux vacances de Noël. A l'issue de cette période, une analyse d'impact sera effectuée dans les établissements scolaires.

Nous sommes bien conscients que cette mesure peut être contraignante pour les élèves, mais l'objectif sanitaire consiste à limiter le risque de transmission qui s'est fortement accentué chez les enfants depuis plusieurs semaines, et ainsi préserver et garantir la bonne santé des élèves ainsi que celle de leur entourage. Du point de vue scolaire, il s'agit de maintenir au mieux et pour le plus grand nombre la continuité de l'enseignement en présentiel et au quotidien.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle mesure, les élèves recevront dans les prochains jours une boîte de masques de la part de leur enseignante ou enseignant titulaire afin de la rapporter au domicile. Dès réception de ces masques, leur port sera donc obligatoire pour les élèves, qui devront en apporter un nouveau à l'école chaque jour. Dans toute la mesure du possible, nous vous invitons aussi à donner à votre enfant un masque supplémentaire et de réserve.

Le port du masque sera obligatoire durant l'ensemble du temps passé en classe et durant les déplacements dans les couloirs, mais pourra être retiré à l'extérieur et dans la cour de récréation.

Pour les élèves se rendant au GIAP le midi ou le soir, le port du masque sera également obligatoire sauf pendant la prise du repas et du goûter lorsque les élèves sont assis pour manger, ainsi que lors des activités à l'extérieur.

En cette période difficile pour tout le monde, je vous remercie pour votre collaboration et pour votre compréhension vis-à-vis de cette nouvelle mesure et vous adresse, Mesdames, Messieurs, chers Parents d'élèves, mes salutations les meilleures.



Eric Stachelscheid
Directeur général